



CL/189/C.1  
20 juillet 2011

## CONVOCAATION

### 189<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

### Berne, 17 et 19 octobre 2011

---

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 189<sup>ème</sup> session au centre de conférences BERNEXPO, à Berne (Suisse).

#### 1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire\*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 17 octobre 2011 au plus tard.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

#### 2. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance **et affichés sur le site web de l'UIP**.

---

\* La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

### 3. DEROULEMENT DE LA SESSION

#### ***Première séance : lundi 17 octobre, de 9 heures à 11 h.30***

La première séance commencera par l'examen des points 1 à 6 de l'ordre du jour. Les membres du Conseil entendront ensuite une présentation sur le *Projet de programme et de budget pour 2012* (point 7) et, si le temps le permet, examineront le point 10 : *Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP*.

La plus grande partie de la première séance sera consacrée à la présentation du *Projet de programme et de budget pour 2012*. Chaque Groupe géopolitique sera invité à désigner un porte-parole qui soumettra les avis et observations de son groupe lors de l'examen du budget qui commencera le mercredi 19 octobre.

#### ***Deuxième et troisième séances : mercredi 19 octobre, de 9 à 13 heures et de 14 h.30 à 16 heures***

A sa deuxième séance, le Conseil directeur débattera et adoptera le *Projet de programme et de budget pour 2012* (point 7), ainsi que la *Stratégie de l'UIP pour 2012-2017* (point 9), après quoi il examinera d'autres points de son ordre du jour.

A sa troisième séance, le Conseil directeur examinera tous les points restants de son ordre du jour, dont l'élection du Président de l'Union interparlementaire.

### 4. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 260<sup>ème</sup> session (avril 2011), est le suivant :

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

*Le Conseil directeur adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.*

#### **2. Approbation du compte rendu de la 188<sup>ème</sup> session du Conseil directeur**

*Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 188<sup>ème</sup> session (CL/188/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 189<sup>ème</sup> session.*

#### **3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur**

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
- b) Situation de certains Membres
- c) Demandes de statut d'observateur

*Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.*

#### **4. Rapport du Président**

- a) Sur ses activités depuis la 188<sup>ème</sup> session du Conseil directeur
- b) Sur les activités du Comité exécutif

#### **5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 188<sup>ème</sup> session du Conseil directeur**

- 6. Situation financière de l'UIP**
- 7. Projet de programme et budget pour 2012**
- 8. Coopération avec le système des Nations Unies**
- 9. Stratégie de l'UIP pour 2012-2017**
- 10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP**
- 11. Activités des comités et autres organes**  
*Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :*
  - a) Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires
  - b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
  - c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
  - d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
- 12. 126<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP**  
*La 126<sup>ème</sup> Assemblée se tiendra à Kampala (Ouganda), du 31 mars au 5 avril 2012.*
- 13. Prochaines réunions interparlementaires**
  - a) Réunions statutaires
  - b) Réunions spécialisées et autres
- 14. Nomination de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2012**  
*(Cf. Article 41 du Règlement du Conseil directeur)*
- 15. Amendements aux Statuts et Règlements**  
*Le Conseil directeur sera invité à approuver les amendements à l'Article 5.2 et 5.3 des Statuts de l'Union interparlementaire et à l'article 3 du Règlement du Secrétariat.*
- 16. Election du Président de l'Union interparlementaire**  
*(Article 19 des Statuts et articles 6, 7 et 8 du Règlement du Conseil directeur)*
- 17. Elections au Comité exécutif**  
*(Article 23 des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)*  
*Le Conseil directeur sera appelé à élire sept membres pour remplacer Mme Z. Drif Bitat (Algérie), M. R. del Picchia (France), M. Young Chin (République de Corée), M. M.C. Nago (Bénin), M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam), Mme M. Saa (Chili) et M. T. Toga (Ethiopie), dont le mandat viendra à expiration au moment de la 189<sup>ème</sup> session du Conseil directeur.*

## 5. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

Dans l'attente de discussions fructueuses au sein du Conseil directeur en octobre prochain, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHANSSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire



Theo-Ben GURIRAB  
Président  
de l'Union interparlementaire